

---

**Nombre de membres  
en exercice: 14**

**Présents : 9**

**Votants: 13**

**Séance du 30 avril 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le trente avril l'assemblée régulièrement convoquée le 30 avril 2025, s'est réunie sous la présidence de

**Sont présents:** Yves ANDREUX, Fatma ARDA, Jean-Charles BRIDET, Clémence GILABERT, Frédéric IAMETTI, Nathalie LACOUR, Yasminah LAMURE, Pascal LARGE, Anne TRICO

**Représentés:** Etienne BILLARD par Clémence GILABERT, Pierre COUTURIER par Frédéric IAMETTI, Valérie GRANGER par Anne TRICO, Guy RANCHIN par Yves ANDREUX

**Excuses:**

**Absents:** Kévin JUILLARD

**Secrétaire de séance:** Yasminah LAMURE

---

**ORDRE DU JOUR :**

Approbation du procès-verbal du 16 avril 2025

**DÉLIBÉRATIONS**

1- Tarifs concessions cimetière et du site cinéraire

2- MBA - finances : adoption du rapport sur les attributions de compensation 2025 relatives à la compétence Petite Enfance

**1. DÉLIBÉRATIONS**

Le Maire propose au conseil municipal d'ajouter trois délibérations à l'ordre du jour :

3- MBA : demande d'un fonds de concours 2020-2026 "développement local" pour le projet d'aménagement de l'impasse du Bourg : gestion des eaux pluviales, revêtement et éclairage public

4- SYDESL : Projet d'éclairage public neuf « Rue des Sources » affaire n°583111

5- SYDESL : Projet enfouissement des réseaux EP et Télécom « Rue de la Mairie » affaire n°583041

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

**1.1 MBA - Finances : approbation du montant des attributions de compensation 2025 relatives à la compétence Petite Enfance - DE\_2025\_014**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

approuve le montant des attributions de compensation pour 2025 de la compétence Petite Enfance à partir de l'évaluation et de la répartition dite « dérogatoire » votée en 2017, pour la commune de Vinzelles, tel qu'indiqué dans le tableau joint en annexe ;  
précise que la délibération sera notifiée à MBA.

**1.2 MBA : demande d'un fonds de concours 202-2026 "développement local" pour le projet d'aménagement de l'impasse du Bourg : gestion des eaux pluviales, revêtement et éclairage public - DE\_2025\_015**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le projet d'aménagement de l'impasse du Bourg : gestion des eaux pluviales, revêtement et éclairage public pour un montant prévisionnel du coût de l'opération de 27 594 € HT + 2 611,18 € HT = 30 205,18 € HT,

Décide de demander un fonds de concours à Mâconnais Beaujolais Agglomération en vue de participer au financement du projet d'aménagement de l'impasse du Bourg : gestion des eaux pluviales, revêtement et éclairage public pour un montant prévisionnel du coût de l'opération de 27 594 € HT + 2 611,18 € HT = 30 205,18 € HT à hauteur de 15 102 € HT (soit 50% du coût total HT),

Autorise le maire à signer tout acte afférant à cette demande.

### **1.3 SYDESL : projet d'éclairage public neuf "Rue des Sources" affaire n°583111 - DE\_2025\_016**

Le maire informe le conseil municipal que le SYDESL a étudié et chiffré le projet d'éclairage public neuf « Rue des Sources » (dossier n°583111) selon le plan de financement ci-dessous :

Contribution de la commune : 2 611,18 euros

Le SYDESL demande au conseil municipal de prendre connaissance de l'ensemble du dossier, de valider le projet technique, le plan de financement et le montant de la contribution communale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Valide le projet, le plan de financement et le montant de la contribution communale,

Autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### **1.4 SYDESL : projet d'enfouissement des réseaux EP et Télécom "Rue de la Mairie" affaire n°583041 - DE\_2025\_017**

Le maire informe le conseil municipal que le SYDESL a étudié et chiffré le projet d'enfouissement des réseaux EP et Télécom « Rue de la Mairie » (dossier n°583041) selon le plan de financement ci-dessous :

Contribution de la commune est de 28 353.23 euros se décomposant ainsi :

- Travaux Eclairage Public : 10 708,94 euros
- Travaux Génie Civil Télécom : 17 644,28 euros

Le SYDESL demande au conseil municipal de prendre connaissance de l'ensemble du dossier, de valider le projet technique, le plan de financement et le montant de la contribution communale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Valide le projet, le plan de financement et le montant de la contribution communale ;

Autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

La délibération pour les tarifs des concessions, du columbarium et des cavurnes au cimetière sera prise ultérieurement.

## **2. LA VIE COMMUNALE**

### **2.1 Chaudière complexe mairie école et restaurant scolaire :**

L'entreprise GONON a commencé les travaux. L'ancienne chaudière a été enlevée puis l'installation de la nouvelle a débuté. Fin des travaux prévue pour la semaine prochaine.

### **2.2 Projet fresque sur le mur de la Poste :**

Proposition faite aux élèves de CM1 et CM2 de créer une fresque en remplacement de celle existante, un projet a déjà vu le jour.

### **2.3 Subvention :**

Demande de fonds de concours pour l'aménagement de l'impasse du Bourg (gestion des eaux pluviales, revêtement et éclairage public)

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h00  
Prochain conseil municipal vendredi 06 juin 2025



